

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07/05/2020 à 14h

L'an deux mille vingt le 7 mai. à 14h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Gérard, Sénateur Maire.

Date de convocation et d'affichage : 29/04/2020

Mesdames, Messieurs, Mesdames, Messieurs, Josette DAJEAN, Frédéric DECREMPS, Roland GARREAU, Gérard MIQUEL, Myriam QUANTIN, Bernard VALETTE, Sylviane VAN SEVEREN

Absents excusés : Philippe BALMES donne pouvoir à Frédéric DECREMPS, Isabelle GRASS donne pouvoir à Josette DAJEAN,

Absents : Pierre DUFOUR

Frédéric DECREMPS a été nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- Vote du compte administratif 2019
- Offre d'emprunt
- Plan de financement DSIL
- Proposition d'exonération des loyers professionnels pour mars, avril, mai 2020
- Proposition de réduction des ODP « Terrasses » pour la saison 2020
- Procuration postale

*Ouverture séance à 14h05*

### **Concordance Compte de gestion 2019 et Compte administratif 2019 du budget principal :**

Monsieur Frédéric DECREMPS, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la présidence de la séance et présente la concordance du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019 du budget principal.

#### **FONCTIONNEMENT :**

|                            |                    |
|----------------------------|--------------------|
| Dépenses émises            | 521 135.01 €       |
| Recettes émises            | 610 693.71 €       |
| Résultat de l'exercice     | 89 558.70 €        |
| Résultat reporté           | €                  |
| <b>Résultat de clôture</b> | <b>89 558.70 €</b> |

#### **INVESTISSEMENT :**

|                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| Dépenses                   | 1 494 794.56 €      |
| Recettes                   | 1 643 131.19 €      |
| Résultat de l'exercice     | 148 336.63 €        |
| Résultat reporté           | 291 546.95 €        |
| <b>Résultat de clôture</b> | <b>439 883.58 €</b> |

Hors de la présence de Monsieur Gérard MIQUEL, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **Déclare** que le compte de gestion budget principal dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- **Approuve** le compte administratif 2019 du Budget principal.

## **COMMUNE DE ST CIRQ – Budget Principal : AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric DECREMPS, 1<sup>er</sup> adjoint, après avoir entendu le Compte Administratif 2019, et le Compte de Gestion 2019 établi par Monsieur GUIONNET, Receveur Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, considérant les éléments suivants :

|   |   |
|---|---|
| - Résultat de fonctionnement antérieur reporté    | 144 069.67 € (a)                          |
| - Affectation de résultat 2019                    | 144 069.67 € (b)                          |
| - Résultat de fonctionnement 2019                 | 89 558.70 € (c)                           |
| <b>- <u>Résultat de fonctionnement cumulé</u></b> | <b><u>89 558.70 €</u></b> (e = a – b + c) |
| - Résultat d'investissement antérieur reporté     | 291 546.95 € (f)                          |
| - Résultat d'investissement 2019                  | 148 336.63 € (g)                          |
| <b>- <u>Résultat d'investissement cumulé</u></b>  | <b><u>439 883.58 €</u></b> (h = f+g)      |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

|   |             |
|---|-------------|
| * affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (cpte 1068) | 89 558.70 € |
| * affectation en réserve  | 0,00 €      |
| * affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)                  |             |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants l'affectation du résultat 2019 du budget principal établis par le comptable du Trésor.

## **CANMP : Crédit relais 500 000 €**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un besoin de trésorerie en attente du versement de certaines subventions et du FCTVA.

Article 2 : **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des votants, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l'attribution d'un Crédit relais en vue du renouvellement du Crédit Relais no : 00001495582 arrivant à échéance le 30/06/2020 et pour lequel, nous sommes toujours dans l'attente de 500 000 € de subventions non versées :**

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>Montant</b>       | <b>: 500 000 €</b>                        |
| <b>Durée</b>         | <b>: 24 mois avec 23 mois de différé.</b> |
| <b>Taux variable</b> | <b>: E3M + 0.85 % soit 0.85 % ce jour</b> |
| <b>Intérêts</b>      | <b>: trimestriels</b>                     |
| <b>Capital</b>       | <b>: in fine</b>                          |

**Frais de dossier: 1000 €**

**Un 1<sup>er</sup> tirage devra être effectué dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.**

Article 3 : La collectivité de Saint Cirq Lapopie s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 4 : La collectivité de Saint Cirq Lapopie s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 5 : Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**Aménagement des espaces publics du centre bourg de Saint Cirq : Plan de financement tranche complémentaire et demande de subvention (Dotation de soutien à l'investissement local - DSIL).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du centre bourg et la délibération n° 9-2020 portant sur le plan de financement pour une tranche complémentaire de travaux sur l'aménagement du bourg afin de solliciter une subvention dans le cadre du DSIL.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à une erreur de plume, il convient d'annuler la délibération n°9-2020 et d'en reprendre une nouvelle.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une tranche complémentaire de travaux est nécessaire pour mener ce projet à son terme. Les dépenses initialement prévues à 2 589 047.00 € HT (délibération 63-2017) représentent aujourd'hui un montant de 2 937 145.21 € HT soit un dépassement de 348 098.21 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter pour cette tranche complémentaire une subvention auprès de l'Etat au titre du DSIL. Le plan de financement se présente de la façon suivante :

**PLAN DE FINANCEMENT – TRANCHE COMPLEMENTAIRE**

**DEPENSES**

| <b>Prestations intellectuelles</b> |             |
|------------------------------------|-------------|
| Assistance à maîtrise d'ouvrage    | -           |
| Contrat de maîtrise d'œuvre        | 24 177.45 € |
| Géomètre                           | -           |
| Coordination SPS                   | -           |

| <b>Travaux</b> |              |
|----------------|--------------|
| Travaux        | 323 920.76 € |

|                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| <b>TOTAL DEPENSES HT</b> | <b>348 098.21 €</b> |
|--------------------------|---------------------|

**RECETTES**

| <b>Financements</b> |              | <b>TAUX</b> |              |
|---------------------|--------------|-------------|--------------|
| Etat DSIL           | 174 049.11 € | 50%         | A solliciter |

|              |             |     |            |
|--------------|-------------|-----|------------|
| REGION       | 69 619.64 € | 20% | En attente |
| CD 46 - FAST | 34 809.82 € | 10% | notifié    |

|                        |             |  |  |
|------------------------|-------------|--|--|
| <b>Autofinancement</b> | 69 619.64 € |  |  |
|------------------------|-------------|--|--|

|                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| <b>TOTAL RECETTES HT</b> | <b>348 098.21 €</b> |
|--------------------------|---------------------|

Le Conseil Municipal, après délibérations, avec 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- VALIDE l'annulation de la délibération n° 9-2020,
- SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet du Lot une subvention au titre du DSIL, pour la tranche complémentaire de l'opération « Aménagement des espaces publics du centre bourg de Saint Cirq Lapopie », à hauteur de 174 049.11 €,
- MANDATE Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

### **Crise COVID 19 : Exonération loyers professionnels et Réduction ODP pour l'année 2020**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la crise sanitaire du COVID 19 et expose quelques-unes des difficultés financières et économiques auxquelles vont devoir faire face les professionnels de St Cirq Lapopie.

Au-delà des décisions gouvernementales relatives aux aides économiques accordées dans le cadre de la pandémie et pour soutenir les commerçants fermés depuis l'ordre de confinement du 16 mars dernier, Monsieur le Maire propose 2 mesures :

- Réduction de 25% du loyer 2020 pour les taxes d'occupation du domaine public pour les terrasses de cafés et de restaurants de la commune,
- Exonération de 3 mois de loyers (soit 25% du loyer annuel 2020) pour les commerces et ateliers dont la commune est propriétaire des locaux.

Après délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les 2 mesures de soutien citées ci-dessus et mandate Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.

### **Procuration postale**

Afin de faciliter la réception des plis recommandés, Monsieur le Maire propose de donner procuration postale à :

- Frédéric DECREMPS, Josette DAJEAN, Bernard VALETTE, élus, et Servane MORIZE et Geneviève BRIOT FOUILLOT, secrétaires de Mairie.

La proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

*Fin de séance à 14h45*

### **Question diverses :**

- Réouverture des services de la mairie (secrétariat et agence postale) le 12/05/2020
- Réunion commerçants mercredi 15/05/2020 à 15h

